ACTES NOTARIÉS, PIÈCES D'IDENTITÉ, CERTIFICATS DE SCOLARITÉ ET REGISTRES DU COMMERCE

Les documents les plus falsifiés

Les faussaires redoublent d'imagination et utilisent les moyens modernes de falsification des documents professionnels, a déclaré hier M. Nourredine Si Ahmed, directeur de l'Etablissement de sécurité des documents professionnels (SDP). Il appellera ainsi à ce que les méthodes préconisées par l'établissement soient utilisées, et ce, même à titre expérimental pour barrer la route aux fraudeurs.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Le premier responsable de l'établissement SDP a expliqué que les moyens utilisés par les faussaires sont plus modernes que ceux de l'Imprimerie officielle, où la gomme reste toujours la même. «D'où, d'ailleurs, la fragilité de la sécurité des documents», a souligné l'intervenant.

Le danger, selon M. Si Ahmed, est que la falsification devienne plus facile en étant à la portée des faussaires. Les moyens de lutte devraient être en premier lieu, selon un papier sécurisé, dotés d'un numéro de série ainsi que d'une encre spéciale rouge.

«Nous avons les moyens de la détecter avec des caractéristiques chimiques spéciales. Il y a également un cachet invisible impossible à scanner par les faussaires et qui ne peut être détecté que par les rayons ultraviolets», a expliqué le responsable, citant aussi la possibilité d'utiliser une signature invisible. «Nous avons une volonté de participer à apporter une solution contre la fraude à tous les organismes d'Etat», a souligné l'intervenant. Il notera que ces méthodes ne sont actuellement pas généralisées et sont utilisées par les notaires. Selon lui, il existe des pourparlers avec la Chambre nationale des notaires pour la généralisation des procédés.

Photo : DR

Les faussaires utilisent les moyens modernes de falsification.

M. Si Ahmed dira à ce propos que des spécimens des cachets sécurisés entre autres ont été envoyés aux départements officiels concernés et notamment au président de la République en vue de les sensibiliser à l'efficacité du matériel de sécurité utilisé.

L'établissement existe depuis deux années sur le terrain pour développer les techniques de protection des documents administratifs. Pour le conférencier, il est également possible d'établir des ordonnances sécurisées en vue notamment d'éviter leur falsification.

Les documents les plus falsifiés sont notamment les actes notariés, les pièces d'identité, les documents officiels, les certificats de scolarité et les registres du commerce.

En somme, selon le responsable, tout document exposé à manipulation est sujet à la fraude.

F.-Z. B.

REGISTRE DU COMMERCE

Le gouvernement révise les délits empêchant l'exercice du commerce

Bonne nouvelle pour les repris de justice ! Si le casier judiciaire demeure une pièce exigée dans la constitution du dossier d'inscription au registre du commerce, beaucoup d'entre eux pourront néanmoins se recycler dans une activité commerciale légale. Le gouvernement a décidé de réviser la liste des délits empêchant l'exercice du commerce.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Intervenant hier sur les ondes de la Chaîne II de la Radio algérienne, le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a établi que l'administration ne doit en aucun cas se substituer à la justice : «Même la justice, à travers la loi sur les établissements de rééducation, prône l'intégration sociale des détenus et dispose désormais de centres pénitentiaires dispensant diverses formations. Ainsi, l'administration ne doit pas se substituer à la justice et punir les gens.»

M. Benbada n'a pas précisé quels sont les délits qui seront rayés de la liste, mais a parlé de «petits délits». «Nous devons alléger les procédures parce que si nous interdisons à ces repris de justice toute activité légale, nous les pousserons plutôt vers l'inconnu. Nous avons ainsi révisé, au niveau du gouvernement, la liste des délits empêchant l'exercice du commerce», a-t-il annoncé.

Dans le même contexte, le ministre a fait le bilan provisoire de l'opération d'éradication des marchés informels : «Nous avons éradiqué en un mois et demi près de 300 souks (297), ce qui porte le nombre des marchés éradiqués depuis 2010 à 525, et ce, sur un total de 1 520, soit à peu près 35 % des marchés à éradiquer (statistiques établies à la fin août 2012)».

Et de préciser : «En octobre 2010, il y avait 750 marchés informels. Ce chiffre a doublé en deux ans. L'éradication de ces marchés a connu depuis août une cadence soutenue parce que certains espaces squattés par les vendeurs à la sauvette sont devenus une menace pour l'ordre public et la sûreté des citoyens. Le ministère de l'Intérieur a été ferme cette fois-ci pour endiguer le phénomène. Je tiens à souligner qu'elle n'est pas une opération ponctuelle, elle se poursuit.»

M. Benbada a, enfin, rassuré que «plusieurs départements ministériels s'attellent avec les collectivités locales et autres organismes publics pour organiser l'intégration de ces vendeurs dans les circuits légaux, lesquels bénéficieront, a-t-il ajouté, d'espaces appropriés pour l'exercice de leurs activités».

L. H.

15 000 faux importateurs radiés du registre du commerce

S'agissant du contrôle des importations, M. Benbada a révélé que 1 500 containers, soit 40 000 tonnes de produits, sont «refoulés» annuellement à nos frontières pour non-respect des normes de qualité. La décision des pouvoirs publics à établir une «durée de validité (2 ans, ndlr)» pour les registres du commerce a permis, selon le ministre du Commerce, à juguler les faussaires et à mieux contrôler les importations.

«Dans les statistiques que nous publiions avant l'entrée en vigueur de cette disposition, nous parlions de 35 000 importateurs inscrits au registre du commerce. Or, ils ne sont que 18 000, selon les statistiques établies fin août 2012. Cette disposition nous a permis de mieux encarter les gens activant dans ce domaine», a-t-il indiqué.

Il a, par ailleurs, estimé à un million d'interventions les différents contrôles effectués par les brigades dépendant de ses services décentralisés. Ce bilan, M. Benbada l'a expliqué par le recrutement de 5 000 nouveaux contrôleurs lors des deux derniers exercices (2011 et 2012), soit 2 500 par an. Un effectif, a-t-il indiqué, qui sera renforcé par 1 000 contrôleurs supplémentaires devant être recrutés en 2013.

L. H.

Permanence des commerces pendant l'Aïd : pas de révolution !

Il ne faut pas s'attendre cette année à une révolution dans l'organisation de l'activité commerciale pendant les deux journées de l'Aïd. Et pour cause, le nouveau dispositif réglementaire va prendre un peu de temps pour être mis en place, selon le ministre du Commerce. «Un arrêté interministériel a été promulgué dans ce sens mais sa mise en application doit prendre un peu de temps. Nous aspirons à ce que ce nouveau dispositif soit opérationnel le plus tôt possible. A défaut, nous allons organiser la permanence des commerçants en collaboration avec l'Union des commerçants, suivant les anciennes méthodes. Et nous allons faire en sorte qu'il n'y ait pas de tensions sur les produits de première nécessité.»

L. H.

Communication en marge de la Foire de la production algérienne

Six conférences de presse seront animées en marge de la 21e édition de la Foire de la production algérienne (FPA) qui se déroulera du 18 au 24 octobre prochain au Palais des expositions de la Safex, par différents responsables du ministère du Commerce, à commencer par le ministre qui ouvrira le bal jeudi 18 octobre. Il sera suivi par le DG du commerce extérieur qui interviendra au sujet de la promotion des exportations hors hydrocarbures.

Il est également attendu pour parler des questions encore en suspens dans les négociations avec l'OMC. Les autres intervenants, ceux de la Chambre algérienne du commerce et d'industrie et du Registre du commerce, des responsables du contrôle de la qualité et également des représentants du mouvement associatif et des organisations des commerçants devront évoquer les problématiques de l'organisation de l'activité du commerce, le contrôle de la qualité et la lutte contre la fraude et aussi la protection du consommateur. Ce cycle de conférences est organisé au pavillon de l'exposition «mémoire et réalisation» qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du 50e anniversaire de l'indépendance, manifestation et coïncidant avec la tenue de la FPA.

L. H.

LE FCE OUVRE LE DÉBAT

Banques-PME : une relation conflictuelle

Les banques sont-elles réticentes à financer les PME ou ce sont ces dernières qui vendent mal leurs projets ? Le Forum des chefs d'entreprises (FCE) ouvre le débat sur les contraintes du financement et l'hypothèse de l'éviction du secteur privé du circuit du financement.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le système bancaire se porte bien — de l'avis des spécialistes — mais cela contraste avec les difficultés qu'éprouvent les entreprises à financer leurs investissements. Le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (Abef) partage cette analyse.

Prenant la parole à l'ouverture des travaux de la journée de l'entreprise, initiée par le FCE, il a disséqué les rapports souvent tendus entre les banques et les entreprises, apportant la preuve que les entreprises privées bénéficiaient de crédit plus que celles du secteur public. Selon Abderrezak Trabelsi, en 2012, le volume des crédits accordés au secteur privé était supérieur à celui accordé au public avec des taux respectifs de 52,8% et 47,16%.

En 2011, ce taux était de 73,22%. L'éviction des PME du secteur privé du circuit des banques est donc «un faux débat», explique le délégué général de l'Abef. Il reconnaît néanmoins l'existence de dysfonctionnements et de contraintes réglementaires. L'Etat doit selon lui améliorer l'environnement administratif et réglementaire qui reste, dit-il, «l'un des plus défavorables».

AU niveau des banques, il fait état de blocages dus à la pénalisation de l'acte de gestion qui reste un frein majeur. Mais les contraintes sont, selon lui, également du côté des entreprises qui, pense-t-il, souffrent de faiblesse dans le mode de gouvernance et de faiblesse de maturation dans les projets sous l'angle financier. Le FCE, de son côté, a recensé un ensemble de contraintes. Il situe la problématique autour du financement des activités qu'il s'agisse d'exploitation courante ou d'investissements.

Le FCE s'étonne que l'accès au crédit soit encore considéré par les entrepreneurs comme un des premiers obstacles au développement de leurs investissements et considère que l'implication du privé national dans le secteur financier et bancaire reste encore faible.

Pour le FCE, il est nécessaire de travailler à «améliorer chaque jour un peu plus la relation entre deux partenaires que sont la banque et l'entreprise». Omar Ramdane a insisté sur la question de la dépénalisation de l'acte de gestion qui «affecte gravement l'environnement de travail des banquiers publics. Il s'agit d'un problème récurrent qui n'a toujours pas trouvé de solutions». Il évoque l'épée de Damoclès suspendue sur la tête des banquiers et qui constitue «un frein très grave à leur capacité d'initiative, et en bout de course, une des raisons qui bloquent la modernisation et l'efficience de l'ensemble du système bancaire» et de conclure qu'il n'était pas question d'opposer les banques aux entreprises car, dit-il, «elles se trouvent les unes comme les autres confrontées aux mêmes contraintes».

N. I.